

DEPARTEMENT DU NORD

Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 06.04/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX NEUF AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Guy JATIVA - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Subventions 2024 aux associations locales
--

M. Guillaume CELLIER, adjoint à la communication, culture, animation, présente les dossiers reçus des associations, dans leur globalité, puis un par un, sachant que ces derniers ont été analysés en commission finances le 09 avril dernier.

Après débat et vote, l'assemblée municipale entérine, à l'unanimité, le versement des subventions ci-dessous ; à savoir que les membres entre parenthèses n'ont pas pris part au vote ; ces derniers faisant partie du bureau de l'association en question.

Association des Donneurs de Sang Bénévoles -ADSB : 100 €

Association du fort du Talandier : 600 €

Atelier T : 500 €

Crins de Sebourg : 600 €

Curieux de Nature – Sebourg : 1 000 €

Harmonie la Sebourgeoise : 3 000 € (D. Bussignies)

Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois : 300 €

Sebourg Sport Passion : 1 000 € (T. Halluin)

Slot Racing Club du Nord : 400 € (G. Cellier)

Tennis club de Sebourg : 1 000 €

Pour un montant total de 8 500 € - Crédits prélevés à l'article 65748 du BP 2024.

Il est précisé que pour les Dentellières de Sebourg et l'Etoile Sportive Sebourg Estreux Préseau Curgies, les demandes sont en attente de réception du dernier PV de l'Assemblée Générale et bilan financier, afin d'être complètes.

Pour la prochaine réunion de Conseil Municipal devraient être délibérés les montants pour les associations suivantes : Union Nationale des Combattants - Sebourg et Sebourg en Fêtes. L'association Les Crins de Sebourg a également déposé une demande de subvention spécifique-projet. Des actions communales étant en cours sur ce sujet, le dossier est mis provisoirement en attente.

Enfin, M. G. Cellier fait part à l'Assemblée que pour 2025, le SIRENE des associations devra être obligatoirement fourni. En effet l'occupation des locaux par les associations est assimilée à une subvention. La valorisation de ces avantages en nature sera probablement à mettre en place dans les années à venir. Il précise également que la commune dispose de la marque 'Guid' Asso Orientation' depuis quelques jours, il en est le référent et il peut être sollicité pour aider les associations ou les personnes qui souhaitent avoir des informations sur le sujet associatif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.04.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 22.04.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240419-240422_D1705VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER